

◀ COMPTE RENDU DE SÉANCE ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 07/11/2019, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

PRÉSENTS (34) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, François MEGARD, Purification LOPEZ, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Claire-Lise COSTE, Fabrice LODI-CHEMAIN, Stephane PEILLET, Patricia GUICHARD, Jacques BURLAT, Suzana ELEZI, Denise ROSSET-BRESSAND, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Véronique MOREIRA, Christian MOISSARD Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE, Antoine GALERA, Fabienne GILET

ABSENTS (1) :

Eric FROMAIN

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (8) :

Catherine HUCHOT à Marthe CALVI, Liliane WEIBLEN à Doriane CORSALE, Marie-Claire FISCHER à Jean-François MORICE, Thierry GIMENEZ à Messaouda EL FALOUSSI, Amandine GAILLARD à François MEGARD, Béatrice CLERC à Willy PLAZZI, Issam OTHMAN à Daniel GOUX, Sandrine LIGOUT à Antoine GALERA

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LEMAIRE

oOo

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal
de la séance du 26 septembre 2019

**Délibération n° 2019_125 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation
(Septembre-octobre 2019)**

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.

**Délibération n° 2019_126 : RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement de la
convention d'inspection santé et sécurité avec le centre de gestion du Rhône et de la
Métropole de Lyon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le renouvellement de la convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône pour l'inspection des services municipaux en santé et sécurité au travail portant sur les années civiles 2020 à 2022
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des avenants associés
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6228 du budget

Délibération n° 2019_127 : RESSOURCES HUMAINES : Dispositif service civique

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le recours au dispositif du service civique
- De décider de l'emploi de 2 services civiques
- D'approuver l'accompagnement de l'association Unis-Cité dans le recrutement et la mise en œuvre de ce dispositif selon la convention ci-jointe
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rattachant ainsi que les contrats d'engagement
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2019

Délibération n° 2019_128 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des postes

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les créations, suppressions et modifications de poste ci-dessous :

Créations			Suppressions		
Nombre	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Service
1	Auxiliaire de puériculture	Petite Enfance	1	Auxiliaire de puériculture (poste annuel de CDD roulant sur les 3 MPE)	
3	Adjoint technique	Espaces publics			
1	Rédacteur	Ressources humaines pôle expertise formation	1	Adjoint administratif	Ressources Humaines emploi/formation
1	Rédacteur	Ressources Humaines pôle expertise emploi	1	Attaché	Ressources Humaines emploi/formation

- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2019

Délibération n° 2019_129 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnités de mission des agents - Mise à jour des tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les nouvelles indemnités forfaitaires de repas et de nuitée de repas tels que ceux-ci sont définis ci-après à compter du 1er janvier 2020

L'indemnité forfaitaire de repas évolue de 15,25€ à 17,50€. L'agent peut en percevoir au maximum deux par jour

L'indemnité forfaitaire de nuitée est fixée comme suit :

Lieu de mission	Taux maximum de remboursement, incluant le petit déjeuner
Paris intra-muros	110€
Commune du Grand Paris (liste des villes décret 2015-1212)	90€
Commune de plus de 200 000 habitants	90€
Autre commune de Métropole et d'Outre Mer (sauf Polynésie, Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna)	70€

- De dire que les taux relevant des autres indemnités ont été appliqués dès la publication des textes s'y rattachant, conformément aux dispositions de la délibération du 15 décembre 2010 et qu'il en sera de même lors de la publication de futurs textes
- De dire que les dépenses sont prévues aux articles 6251 et 6256, chapitre 11, du budget

Délibération n° 2019_130 : AFFAIRES FINANCIERES : Droits de place dans les foires et marchés - Tarifs 2019-2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les tarifs mentionnés dans le tableau ci-joint pour les droits de place des marchés et foire de la ville de Saint Priest :

place R.Salengro, rue Gallavardin (dimanche et mardi), place F.Buisson : vendredis

mètre linéaire et par marché : 1,65 €

mètre linéaire et par trimestre : 13 €

foire annuelle mètre linéaire : 13 €

Délibération n° 2019_131 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal - Admission de titres de recettes en non-valeur et en créances éteintes - Exercices 2013 à 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De prononcer l'apurement de comptes de prise en charge des titres de recettes pour le montant des non-valeurs, soit la somme de 4052,11 €
- D'enregistrer les pertes sur les créances éteintes pour un montant de 16 468,20 €
- D'imputer, pour chaque budget, le montant de la dépense à l'article 6541 pour les titres en admissions en non valeur et à l'article 6542 pour les créances éteintes de l'exercice en cours

Délibération n° 2019_132 : AFFAIRES FINANCIERES : Logement communal - Demande de remise gracieuse

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de la personne occupant le bien communal situé 10 rue V.Hugo 3ème étage coté droit (convention d'occupation précaire) pour un montant de 972,30 € correspondant aux loyers et charges des mois de juillet et août
- D'autoriser le maire à assurer toute démarche à cet effet auprès de la trésorerie générale

Délibération n° 2019_133 : AFFAIRES FINANCIERES : Débat sur les orientations budgétaires 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les conditions du déroulement du débat d'orientation budgétaire 2020
- De prendre acte de la tenue du débat sur la base des éléments remis à l'appui de la présente délibération

Délibération n° 2019_134 : SECURITE ET PREVENTION : Actions de prévention de la délinquance : octroi d'aides financières

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'octroyer une aide financière de 1 870 € au lycée professionnel Fernand Forest pour l'action de prévention du décrochage scolaire
- D'octroyer une aide financière de 1 051€ au collège Gérard Philippe pour l'action de prévention de la violence liée à l'usage d'internet
- D'octroyer une aide financière de 3 840 €, à l'association Léo Lagrange Centre-Est, concernant le Pôle enfance familles Garibaldi, et le Pôle Zodiac pour l'action de prévention et de développement de la citoyenneté au travers l'animation de deux « Espaces ados »
- De dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 6574

Délibération n° 2019_135 : URBANISME : Cession de la propriété communale située 108 chemin de la Fouillouse et cadastrée ZD 48

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la cession à la SCEA Perennials, par l'intermédiaire de la SAFER, de la propriété communale située 108 chemin de la Fouillouse et cadastrée ZD 48, au prix de 240 000 €
- De dire que la cession sera subordonnée à la signature de la promesse unilatérale de vente avec la SAFER (avec possibilité de substitution par la SCEA Perennials) puis de l'acte authentique avec la SCEA Perennials, au paiement effectif du prix par l'acheteur et à l'application des dispositions figurant dans l'acte notarié
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite promesse puis l'acte authentique
- De dire que la recette relative à cette vente, soit 240 000 €, sera imputée à l'article 775
- De dire que la dépense relative aux frais de la SAFER, soit 2 400 €, sera imputée à l'article 6226
- D'autoriser la SCEA Perennials à déposer les autorisations d'urbanismes nécessaires à la réalisation de travaux sur le bâtiment existant, avec extension, et à l'implantation d'une nouvelle clôture, avant la signature de l'acte authentique

**Délibération n° 2019_136 : URBANISME : Suppression de dénomination des voies
- Secteur Bel-Air**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De supprimer la rue François Mansart de la liste des voies de la commune et la place Claude Farrère des espaces communaux

Délibération n° 2019_137 : LOGEMENT : Aide aux travaux de maintien à domicile des personnes à mobilité réduite - Avenant à la convention avec l'association "SOLIHA Solidaires pour l'Habitat"

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention de service social d'intérêt général pour favoriser le maintien à domicile des personnes en difficulté, conclue avec l'association SOLIHA RHONE et GRAND LYON
- D'autoriser le Maire à signer ledit avenant

Délibération n° 2019_138 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Acquisition d'un appartement situé 36 rue George Sand (projet NPNRU Bellevue)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition de l'appartement de Monsieur Anil SACDPRASEUTH situé 36 rue George Sand (lots 760 ET 740), au prix de 88 000 €
- De dire que cette acquisition sera subordonnée à la signature de l'acte notarié, au paiement effectif du prix par la Ville, et à l'application des dispositions figurant dans le dit-acte
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique, ainsi que tout acte préalable à celui-ci, et tous les documents s'y rapportant
- De dire que les dépenses relatives à cette acquisition soit 88 000 €, ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 3 000 € seront imputés à l'article 2138

Délibération n° 2019_139 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Appel à projet n° 1 du programme d'actions dans le cadre du Projet Stratégique de Développement Rural et de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains de l'agglomération lyonnaise (PSADER-PENAP) 2019-2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les trois actions pour lesquelles la commune candidate à l'appel à projet n°1 dans le cadre du Projet Stratégique de Développement Rural et de Protection des Espaces naturels et Agricoles Périurbains 2019-2023(PENAP) :

Aménagement d'itinéraire de promenade sur les chemins ruraux

Création d'un rucher école
Diagnostic faune flore

-De demander l'inscription de ces trois actions dans le PSADER-PENAP 2019-2023 ainsi que les subventions s'y rattachant comme suit :

Aménagement d'itinéraire de promenade sur les chemins ruraux : 38 273,04 €
Création d'un rucher école : 3 026 €
Diagnostic faune flore : 6 090 €

Délibération n° 2019_140 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Adhésion à la démarche du Plan Climat Air Énergie partenariale de la Métropole de Lyon

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à la démarche Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole
- D'approuver la contribution san-priode constituée par les 18 actions déclinées en annexe du présent rapport

Délibération n° 2019_141 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Approbation du Pacte Territorial d'Insertion pour l'emploi (PTI'e) et de la convention de partenariat entre la Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi et la Ville de Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Pacte Territorial d'Insertion pour l'Emploi
- D'approuver la convention de partenariat entre le groupement d'intérêt public « Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi » et la Ville de Saint-Priest
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Délibération n° 2019_142 : AFFAIRES CULTURELLES : Mise en place d'une navette de transport gratuit à destination de la ferme Berliet

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la mise en place d'un service de transport auprès des établissements scolaires accueillant des collégiens et des lycéens, à destination de la ferme Berliet, site accueillant les spectacles du Théâtre Théo Argence
- De dire que ce service public sera assuré pendant la réalisation des travaux du Théâtre pour les spectacles retenus par les établissements scolaires
- De dire que le coût de ce service est assuré par le budget communal, chapitre 11, nature 6247

Délibération n° 2019_143 : VIE ASSOCIATIVE : Modification du règlement de location des salles

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De modifier l'article 3-2 du règlement intérieur des salles municipales comme suit :

« Réunions publiques à caractère politique dans le cadre des campagnes électorales au sens de l'article L 52-8 alinéa 2 du Code électoral »

- De dire que cette disposition est applicable rétroactivement au 1er septembre 2019

Délibération n° 2019_144 : AFFAIRES FINANCIERES : Règlement intérieur du marché de Noël et tarifs relatifs à la location des chalets

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver le règlement intérieur du marché de Noël tel que celui-ci est joint en annexe

-D'approuver la création de tarifs relatifs à la location des chalets lors du marché de Noël comme suit :

Libellé	Tarifs
Chalet de 3 X 2,40m	24,00€ TTC par jour de présence
Chalet de 4 X 2,40m	33,60€ TTC par jour de présence

La séance est levée à 21h50

**Le Maire,
Gilles GASCON**